

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL
13 JANVIER 2026**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 13 janvier à 19h00 à la salle du conseil municipal.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions, nouvelles demandes du public et suivi de demandes antérieures
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.7. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 décembre 2025
- 1.8. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 16 décembre 2025
- 1.9. Acceptation du budget 2026 de l'Office d'habitation de l'Outaouais
- 1.10. Motion de remerciement Grand Défi Pierre Lavoie pour la remise de 14 825\$ à l'école St-Pie X
- 1.11. Désignation d'une fourrière en vertu de l'article 4 du Code de la sécurité routière

2. Finances

- 2.1. Dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser
- 2.2. Adoption des déboursés du mois de décembre 2025
- 2.3. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 31 décembre 2025
- 2.4. Approbation des dépenses incompressibles pour le budget 2026
- 2.5. Versement des dons, commandites et soutiens financiers 2026
- 2.6. Autorisation de paiement de la facture 2025-012 pour la période se terminant le 31 octobre 2025 de Gestion Nauti Cités pour les frais d'opération 2025

3. Ressources humaines

4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments

- 4.1. Travaux de mise à niveau de la station de pompage de la rue Major : autorisation de lancer un appel d'offres par invitation pour la réalisation des plans et devis
- 4.2. Installation d'une borne sèche au quai municipal : autorisation
- 4.3. Acceptation d'une offre de service professionnel pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et d'eau potable

5. Sécurité civile et incendie

- 5.1. Modification de la résolution 2025-12-467 relative à l'achat de bonbonnes d'air

6. Urbanisme et gestion du territoire

- 6.1. Adoption d'un projet de résolution accordant la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2025-0039 sur le lot 6 447 936

6.2. Demande de DELIRIUM pour la tenue de deux événements en 2026

7. Environnement

8. Loisirs, culture, famille

9. Varia, questions, demandes du public, levée de la séance

9.1. Varia

9.2. Questions et demandes du public

9.3. Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants sont présents :

Madame la conseillère Daphné Larouche, siège no 1
Monsieur le conseiller Danny Monette, siège no 2
Monsieur le conseiller Éric Hayes, siège no 3
Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège no 4
Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège no 5
Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin, siège no 6

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Le Conseil formait quorum et siège sous la présidence de Monsieur Michel Leblanc, maire.

1.3 2026-01-001 OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le maire Michel Leblanc constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h00 devant 4 personnes.

1.4 QUESTIONS, NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC ET SUIVI DE DEMANDES ANTÉRIEURES

La période de question débute à 19h05 et se termine à 19h06.

1.5 2026-01-002 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Daphné Larouche

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé avec varia ouvert.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2026-01-003 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE

Monsieur le maire Michel Leblanc demande à madame la conseillère Daphné Larouche si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Daphné Larouche informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Michel Leblanc demande à monsieur le conseiller Danny Monette si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Danny Monette informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Michel Leblanc demande à monsieur le conseiller Éric Hayes si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Éric Hayes informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Michel Leblanc demande à monsieur le conseiller Robert Desbiens si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Robert Desbiens informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Michel Leblanc demande à madame la conseillère Béatrice Cardin si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Béatrice Cardin informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Michel Leblanc demande à monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

1.7 2026-01-004 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 9 décembre 2025.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.8 2026-01-005 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 16 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Hayes

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance spéciale du 16 décembre 2025.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.9 2026-01-006 ACCEPTATION DU BUDGET 2026 DE L'OFFICE D'HABITATION DE L'OUTAOUAIS

ATTENDU la réception du budget 2026 de l'Office d'Habitation de l'Outaouais;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil accepte le budget 2026 pour l'Office d'Habitation de l'Outaouais et particulièrement l'ensemble immobilier de Papineauville (81 695 \$).

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.10 2026-01-007 MOTION DE REMERCIEMENT ÉQUIPE LAUZON GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE 2025

Madame la conseillère Béatrice Cardin donne une motion de remerciement à

- L'Équipe Lauzon du Grand défi Pierre Lavoie pour la remise de 14 325.00 \$ à l'école St-Pie X de Papineauville.
- Aux principaux commanditaires de l'Équipe Lauzon, soit la compagnie Lauzon de Papineauville, Les Puits artésiens Brunette et le Parc Omega.

- Au Metro Tanguay de Papineauville qui a fourni des produits alimentaires distribués aux enfants de l'école lors de la remise officielle.
- Au Tigre Géant de Papineauville qui a offert des produits alimentaires aux élèves lors de la remise officielle et un remerciement supplémentaire pour avoir ajouté un montant de 500.00 \$ portant ainsi à 14 825.00 \$ le montant total versé à l'école St-Pie X.

1.11 2026-01-008 DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE EN VERTU DE L'ARTICLE 4 DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT que la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT que ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

CONSIDÉRANT qu'une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser les services de la fourrière faisant l'objet de cette résolution;

CONSIDÉRANT que Remorquage Allard pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec et le Contrôle routier du Québec (SAAQ).

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que le Conseil municipal de Papineauville désigne Remorquage Allard, propriété de Luc Allard et Maryse Larose à opérer une fourrière d'autos et de véhicules lourds au 1656, route 148 à Papineauville et, de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de Papineauville;

Que Remorquage Allard devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au Guide de gestion des véhicules saisis produit par la Société;

Que les installations de Remorquage Allard devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité;

Que la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

Monsieur Michel Leblanc, maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. FINANCES

2.1 2026-01-009 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER

Ce Conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser conformément au règlement 2022-019 relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

2.2 2026-01-010 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 31 décembre 2025 pour un montant total de 5 324.36 \$ comprenant les chèques numéros 15152 à 15156.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 31 décembre 2025 au montant de 338 867.55 \$ comprenant les dépôts directs numéros 505718 à 505772.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 31 décembre 2025 au montant de 87 285.31 \$ comprenant les prélèvements numéros 8863 à 8947.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au montant de 307 118.42 \$ au 31 décembre 2025.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 129 137.73 \$ jusqu'au 31 décembre 2025.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 2026-01-011 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 31 décembre 2025 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Hayes

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement et d'investissement du budget 2025 au 31 décembre 2025 actuellement à 102 62 %.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.4 2026-01-012 APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LE BUDGET 2026

ATTENDU que le budget 2026 contient des dépenses incompressibles, notamment les intérêts courus sur la dette, l'amortissement des frais d'émission, les salaires, le renouvellement des immatriculations, les remboursements de taxes municipales, etc.;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil autorise les écritures permettant l'enregistrement des dépenses incompressibles pour l'exercice 2026 à la suite de l'adoption du budget 2026.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.5 2026-01-013 VERSEMENT DES DONS, COMMANDITES ET SOUTIENS FINANCIERS 2026

CONSIDÉRANT les demandes de dons et commandites reçues et respectant la politique de dons et commandites en vigueur;

CONSIDÉRANT les demandes de soutien financier présentées par la Corporation des loisirs de Papineauville et le Comité culturel de Papineauville;

CONSIDÉRANT que des sommes ont été prévues au budget 2026 à cet effet;

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil procède au versement des soutiens financiers suivants :

ORGANISME	Montant accordé	Objet
Banque alimentaire Petite-Nation	5000\$	
Maison Le Monarque	5000\$	
Comité culturel de Papineauville	9500\$	
Corporation des loisirs de Papineauville/Ste- Angélique	10500\$	Noël des enfants 2500\$
		Épluchette 3000\$
		Fête d'hiver 5000\$

Que ce Conseil autorise le versement des dons suivants :

ORGANISME	Montant accordé	Objet
Fondation LJP	500\$	Pour le souper de la Fondation
Organisme de participation des parents école St-Pie X	2000\$	Pour activités scolaires
Club de marche La Randonnée	400\$	Aide pour le transport pour activités extérieures
Les aînés de la Baie	600\$	Pour inciter les aînés à sortir de la maison afin de participer à des activités pour les aider à socialiser
Prévention CÉSAR	500\$	Pour l'installation d'un panneau d'identification
Les Campagnardes HLM	500\$	Pour le souper des fêtes 2026 afin de faire socialiser les résidents

Les versements sont conditionnels à la tenue des activités et événements qui font l'objet des demandes financières.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 11000 970 : Subventions et commandites, 02 70172 690 : Subvention corporation des loisirs et 02 70293 996 : Affaires culturelles.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.6

2026-01-014 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 2025-012 POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 2025 DE GESTION NAUTI CITÉS POUR LES FRAIS D'OPÉRATION 2025

ATTENDU que la marina était en cogestion en 2025 et la réception de la facture 2025-012 du cogestionnaire pour service rendu jusqu'au 31 octobre 2025;

Il est proposé par monsieur Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé de 92 039.73 \$ taxes incluses à Gestion Nauti-Cités Inc.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70141 411 : Services professionnels.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. RESSOURCES HUMAINES

4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

4.1 2026-01-015 TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE DE LA RUE MAJOR : AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX

ATTENDU qu'il y a lieu de réaliser des travaux de mises à niveau de la station de pompage de la rue Major et la nécessité de lancer un processus d'appel d'offres par invitation pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance de chantier ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise la direction générale à lancer un processus d'appel d'offres par invitation pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux à la station de pompage Major.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 2026-01-016 INSTALLATION D'UNE BORNE SÈCHE AU QUAI MUNICIPAL : AUTORISATION

ATTENDU la réception de la soumission 2025-12/02 de la compagnie SOS Bornes sèches pour l'installation d'une borne sèche au quai municipal, que les sommes ont été prévues au budget 2026 et la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil accepte la soumission présentée au montant de 22 318.88 \$ pour l'installation d'une borne sèche et qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit autorisé afin de rendre les sommes disponibles.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 03002 001 : Bornes incendie.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.3

2026-01-017 ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET D'EAU POTABLE

ATTENDU l'adoption de la résolution 2025-12-466 autorisant un processus d'appel d'offres pour le service d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux et de production d'eau potable;

ATTENDU qu'en date du 12 janvier 2026, deux propositions de services professionnels ont été reçues et on fait l'objet d'une analyse de conformité;

	NORDIKEAU	AQUATECH
Pointage intérimaire	73.75	74
Offre budgétaire	112 008.65\$	74 015.16\$
	Taxes incluses	Taxes incluses
Pointage finale	6.58	10.0

ATTENDU la recommandation du comité d'analyse des offres reçues;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil accepte la proposition de la compagnie Aquatech au montant de 74 015.16 \$ pour la première année débutant le 1^{er} février 2026 et pour un contrat de 3 ans pour le service d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux et de production d'eau potable.

Que la direction générale soit responsable de s'assurer de la réception d'un cautionnement d'exécution conforme au devis d'appel d'offres et d'obtenir sous les 10 jours suivant l'octroi du contrat que l'adjudicataire modifie sa police d'assurance en désignant la Municipalité comme coassurée et ce pour toute la durée du contrat.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1 2026-01-018 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2025-12-467 RELATIVE À L'ACHAT DE BONBONNES D'AIR

ATTENDU que la résolution 2025-12-467 autorisait l'achat de 8 bonbonnes d'air modèle de plancher 2021, qu'il s'avère que le produit n'est plus disponible et qu'il y a lieu de modifier ladite résolution ;

ATTENDU que les sommes ont été prévue au budget 2026 la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise la modification de la résolution 2025-12-467 tel qu'il suit :

Que ce conseil autorise l'achat de 3 bonbonnes d'air pour le service des incendies de Papineauville au coût de 1 530.00 \$ plus taxes par unité plus les frais de transport de 49.95 \$ plus taxes. Qu'une dépense et un déboursé de 5 334.79 \$ taxes incluses soient autorisés pour cet achat.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 03001 000 : Équipements de pompiers

Qu'un transfert du surplus accumulé soit autorisé afin de rendre les sommes disponibles.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

6.1 2026-01-019 ADOPTION D'UN PROJET DE RÉOLUTION ACCORDANT LA DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 2025-0039 SUR LE LOT 6 447 936

ATTENDU les dispositions de la section XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble numéro 2016-008 (PPCMOI) ;

ATTENDU que le propriétaire a déposé une demande de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de lui permettre la construction d'un garage détaché en marge avant et d'une superficie de 383.13 m² sur le lot 6 447 936 d'une superficie de 50 942 m² ;

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 2022-005 n'autorise pas la construction d'un bâtiment accessoire excédant 110 m² dans les zones (H) Habitation ni les garages détachés en marge avant ;

ATTENDU que le recours au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est justifié par la présente demande, car il vise à permettre la construction d'un garage d'une superficie hors norme ainsi que son implantation en marge avant ;

ATTENDU que le projet respecte les orientations du plan d'urbanisme et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil accorde la demande de Projet Particulier de Construction, Modification et d'Occupation d'immeuble, pour la construction d'un garage en marge avant conformément aux aménagements illustrés sur le plan projet d'implantation, les esquisses fournis ainsi que le plan.

Le conseil ne demande aucune compensation financière, tel que proposé par le demandeur. Cependant, si le propriétaire le souhaite, un don à un organisme de son choix à Papineauville peut être fait.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2 2026-01-020 DEMANDE DE DELIRIUM POUR LA TENUE DE DEUX ÉVÈNEMENTS EN 2026

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-10-432 par laquelle la municipalité appuie la demande de Gabrielle Paquette auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour l'obtention d'un droit d'usage événementiel sur le lot 4 998 133 au 772, chemin Saint-Hyacinthe;

ATTENDU que la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), par le biais de sa décision 443810, autorise avec conditions l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, du lot précité;

ATTENDU que ladite autorisation est assujettie aux conditions suivantes de la CPTAQ:

1. L'autorisation est pour un maximum de 2 événements par année
2. Une durée de 3 jours chacun pour une durée de 3 ans
3. Aucun équipement permanent ne doit être installé sur le site visé
4. La préparation et le nettoyage du site se dérouleront sur une période maximale de 5 jours avant et 5 jours après chaque l'événement;

ATTENDU que DÉLIRIUM Québec, par le biais de ses représentants a déposé en date du 30 octobre 2025, une demande d'autorisation pour l'organisation de deux événements en 2026.

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise DÉLIRIUM Québec à tenir deux évènements de musique les 12,13 et 14 juin 2026 et les 25 et 26 septembre 2026 sur les lots 4 998 133 et 4 998 510 au 772, chemin Saint-Hyacinthe à Papineauville.

Qu'en plus de respecter l'intégralité des conditions précisées à la décision 443810 de la CPTAQ, les organisateurs devront obligatoirement aviser tous les résidents situés au sud du chemin St-Hyacinthe, principalement sur le chemin de la Rouge, de la tenue des évènements, en juin et en septembre.

Tel que mentionné lors de la rencontre du 1^{er} décembre, les administrateurs ont aussi pris l'engagement de :

- Retour du silent-disco à chaque évènement à partir de 1h00
- Location de haut-parleurs à vibrations (ou de surface) permettant de limiter la portée sonore grâce à la résonance ou la projection ciblée.
- Obligation de respecter un maximum de 90 décibels en tout temps sur le site

La municipalité de Papineauville se réserve le droit d'annuler cette résolution si DELIRIUM Québec ne respecte pas dans son intégralité les conditions de la présente lors des évènements de juin et septembre 2026 et si des plaintes fondées devaient être déposées à la municipalité.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. ENVIRONNEMENT

8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

9. VARIA, QUESTIONS, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 VARIA

9.2 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE

La période de questions débute à 19h20 et se termine à 19h28.

9.3

2026-01-021 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Daphné Larouche

Que cette séance soit levée à 19h28.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Martine Joanisse, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 13 janvier 2026.

Martine Joanisse
Directrice générale et greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Michel Leblanc, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 13 janvier 2026.

Michel Leblanc
Maire